



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 100412

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le taux de suicide élevé chez les agriculteurs. Selon l'Institut de veille sanitaire, le taux de suicide des agriculteurs est trois fois plus élevé que celui des cadres. En effet, un agriculteur meurt chaque jour en décidant de mettre fin à sa vie. Soumis aux aléas climatiques et sanitaires, à la volatilité des prix du marché, les agriculteurs s'endettent et finissent par vendre à perte. Par ce geste, ils dénoncent leur solitude face aux difficultés financières et familiales qu'ils rencontrent. Des cellules de prévention au suicide, des groupes de parole se mettent en place au fur et à mesure, mais il semble urgent d'instaurer des mesures préventives rapidement. Il lui demande quelles sont ces intentions sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Une étude statistique menée par l'Institut de veille sanitaire (INVS), publiée dans un article d'avril 2010 « Suicide et activité professionnelle en France » de la Revue d'épidémiologie et de santé publique a mesuré le taux de prévalence aux tentatives de suicide et le risque relatif de décès par suicide par groupe socioprofessionnel, secteur d'activité et statut d'emploi. Si les exploitants agricoles présentent des taux de prévalence plus faibles que les taux moyens généraux observés (0,4 % pour les exploitants agricoles hommes, contre 3,1 % pour les hommes et 4,1 % pour les agricultrices, contre 6,9 % pour les femmes), ils constituent le groupe socioprofessionnel au sein duquel le risque de décéder par suicide s'avère le plus élevé (3,1 fois plus pour les hommes par rapport aux cadres et professions intellectuelles et 2,2 fois plus pour les femmes). Les causes du suicide sont le plus souvent multiples, sociales, économiques, professionnelles et individuelles. Elles peuvent et doivent être traitées. Le Gouvernement s'y emploie. C'est dans ce but qu'il s'attache à apporter à nos agriculteurs des réponses concrètes, à leur ouvrir des perspectives de long terme et à défendre un modèle d'agriculture à la fois protecteur, stable et régulé. Cependant, au-delà des causes professionnelles et économiques, il importe également de traiter les autres facteurs de fragilités. Afin de mieux les cerner, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'InVS vont réaliser avant la fin de l'année une étude sur le suicide en agriculture de façon à approfondir la connaissance de ce phénomène et à identifier les leviers de prévention les plus appropriés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100412

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 février 2011, page 1622

**Réponse publiée le** : 29 mars 2011, page 3064